

UGANDA

Un mort en garde à vue : l'Ouganda doit mettre fin à la torture de toute urgence

Index AI : AFR 59/009/2003

ÉFAI

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Vendredi 27 juin 2003

Amnesty International se déclare très inquiète des témoignages faisant régulièrement état de la pratique de la torture par des membres de la *Violent Crime Crack Unit* (VCCU, ou Unité de lutte contre la délinquance violente).

« *La mort récente de Nsangi Murisidi des suites des tortures que lui ont infligées des membres de la VCCU confirme une fois encore l'existence de pratiques établies de torture de détenus en garde à vue* », a déclaré l'organisation ce vendredi 27 juin.

Le 14 juin 2003, dernier jour où il a été vu en vie, Nsangi Murisidi, qui dirigeait une petite entreprise, a été arrêté sur son lieu de travail d'Owino Market à Kampala par des agents de la VCCU, qui l'ont alors emmené. Sa famille a retrouvé trace de son passage au quartier général de la VCCU à Kireka. Ses proches, se voyant refuser la permission de le voir, ont soupçonné qu'il était déjà mort.

Le 18 juin, des agents de la VCCU à Kireka ont confirmé à un avocat représentant la famille que Nsangi Murisidi était mort en garde à vue. Selon le certificat de décès, sa mort aurait été causée par une perte importante de sang et autres liquides vitaux, par une grave hémorragie cérébrale, ainsi que par des brûlures étendues sur les fesses.

« *Le gouvernement ougandais doit prendre immédiatement des mesures pour ouvrir une enquête prompte et impartiale sur les circonstances de la mort de Nsangi Murisidi, et faire en sorte que les responsables de sa mort soient traduits en justice* », a déclaré Amnesty International.

En outre, l'organisation demande qu'une enquête judiciaire, publique, indépendante et impartiale soit immédiatement ouverte sur les activités de la VCCU, afin que ses agents présumés responsables de violations des droits humains rendent des comptes.

« *Les autorités ougandaises devront mettre en œuvre les recommandations de cette enquête, afin de contrôler réellement les agents de la VCCU* », a conclu l'organisation. ●